



---

## **REGLEMENT du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 66** **AMATEUR 3 - AMATEUR 2 – AMATEUR 1**

Ce championnat est ouvert aux seuls cavaliers licenciés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Ils se déroulent sur les épreuves 10 et 12 pour AM3, 8 et 13 pour AM2 et 9 et 15 pour AM1

Les épreuves vitesse du samedi seront courues au barème A au chrono.

Les épreuves GP du dimanche au barème A au chrono + barrage au chrono.

Seuls les cavaliers engagés sur les 2 épreuves avant la clôture et ayant participé aux 2 pourront prétendre à un classement. LES ENGAGEMENTS TERRAIN NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE CHAMPIONNAT.

L'ordre de départ sera celui du BO

Les cavaliers ne peuvent concourir dans ce championnat que dans une seule catégorie et avec une seule monture.

Ils devront impérativement déclarer AVANT LE DEBUT DE LA PREMIERE EPREUVE la catégorie choisie et/ou le cheval avec lequel ils participent, faute de quoi ils ne pourront pas prétendre à un classement au Championnat.

Le classement final se fera par addition des points obtenus lors des 2 épreuves.

Attribution des points :

Epreuves du samedi: coeff. 1 : 10 pts au 1er, 9 pts au 2ème, 8 au 3ème...1 pt au 10ème

Epreuves du dimanche: coeff. 1,5 : 15 pts au 1er, 13,5 au 2ème, 12 au 3ème..1,5pt au 10ème

En cas d'égalité de points, c'est le classement du Grand Prix du dimanche qui départagera les ex aequo.